

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

MESURES DE SÛRETÉ À L'ENCONTRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS TERRORISTES -
(N° 3116)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Houbron, M. Becht, M. Bournazel, Mme de La Raudière, M. El Guerrab, M. Euzet,
Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Huppé, Mme Kuric, M. Larssonneur,
Mme Lemoine et Mme Magnier

à l'amendement n° 13 de M. Ciotti

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.